



INFO ITTERSWILLER



BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES N° 02/2022

Vie communale



Secrétariat de mairie :

Madame Virginie MEYER, notre secrétaire de mairie depuis 2013 a fait valoir ses droits à la retraite. Madame Amélie TUSHA, embauchée par la Communauté de Communes dans le cadre de la mutualisation, prend la relève à Itterswiller et Blienschwiller.

La mairie sera ouverte au public le mardi et le jeudi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30.

Cimetière:

L'eau du cimetière est à usage exclusif des plantes et nettoyage des sépultures. Il est interdit de la prélever pour un usage privé suite à un arrêté municipal.

Tour d'Alsace cycliste :

Le tour d'Alsace passera sur le ban communal le jeudi 28 juillet 2022 vers 14 h 00. Les cyclistes viendront de Nothalten, ils emprunteront la route des Vins jusqu'à la mairie et remonteront par la route romaine en direction d'Andlau pour arriver jusqu'au Champs du Feu. La route du vin sera barrée. Des précisions seront apportées ultérieurement.

La direction de la course est à la recherche de bénévoles pour sécuriser le passage.



Sprochrenner:

La course relais traversera le village le dimanche 5 juin vers 10 h 00. Pour participer au passage de témoin, il y a lieu de prendre contact avec la mairie. La course va de Bâle à Wissembourg durant le week-end de la Pentecôte vers 10 h 30.

Osterputz:

La journée citoyenne est prévue le samedi 7 mai 2022. Rendez-vous devant l'atelier municipal à 8 h 00.





Fleurissement:

La livraison des fleurs est reportée au jeudi 5 mai 2022.

Fête du vélo du Piémont des Vosges :

La fête du vélo se déroulera le dimanche 22 mai de 10 h à 18 h. Circuits pour petit et grands.



Jumelage:

Les Bréhatins nous rendront visite en fin d'année. Ils arriveront le vendredi 2 décembre au soir et repartiront le mardi 6 décembre dans la matinée. La commune recherche des familles d'accueil afin de consolider le jumelage.

Urbanisme - Environnement

PLUi:

Le conseil municipal souhaite la modification du PLUi. La zone 2AU route d'Epfig passera en zone 1AU afin de pouvoir créer un projet d'aménagement global.



<u>Trame verte et bleue</u> (plantations de haies et arbres fruitiers) : Le bureau d'étude missionné par le PETR débutera son travail dès cet été.

Propreté:

La propreté est l'affaire de tous et il est plus agréable et appréciable de vivre et rendre aux yeux de tous l'image d'un village rayonnant par ses nombreux attraits (décors, propreté, fleurissement...).

C'est pourquoi il est toujours utile de rappeler l'importance de veiller à conserver certaines bonnes habitudes :

- Balayer et nettoyer régulièrement les abords des habitations, des propriétés et des vignes situées en agglomération
- Prendre soin de garer les véhicules dans les cours
- Ranger les poubelles dès que possible
- Ramasser les déjections canines à l'aide des « sacs à dog » mis à disposition devant la mairie.



Trame noire:

L'objectif de la trame noire est de protéger la biodiversité nocturne de la pollution lumineuse en adaptant l'éclairage artificiel. L'objectif est de baisser l'intensité de lumière en remplaçant les ampoules actuelles par des leds qui permettront également une économie d'énergie. Le retour sur investissement est de 5 ans.

Voirie - Stationnement - Sécurité

Eclairage public :

Le diagnostic éclairage public est réalisé par la société LSM. Une étude complémentaire plus approfondie sera réalisée afin d'améliorer le rapport de présentation pour prétendre aux subventions suite à la recommandation de la commission éclairage. L'étude photométrique démontre qu'il sera nécessaire d'ajouter quelques points lumineux dans le village. Un appel d'offres sera lancé prochainement pour réaliser un chiffrage. Les essais luminaires se poursuivront cet été.

Brigade verte:



La Brigade verte applique le pouvoir de police du Maire. Elle est en fonction depuis début avril. Les agents sont habilités à verbaliser mais leur mission première est la prévention. Ils ont le pourvoir de contrôler la vitesse, le feu, le stationnement, les chiens errants et déjections animales, les dépôts sauvages, le bruit, les nuisances diverses ou les incivilités...

La brigade verte émet un avertissement avant toute sanction en cas de nonrespect des règles de civisme, notamment en cas de stationnement gênant. Pour les fautes graves, la verbalisation sera immédiate.

Décisions du Conseil Municipal

Compte Administratif et compte de gestion 2021

Monsieur le Maire présente point par point les éléments du compte administratif 2021 et du compte de gestion 2021 (établi par la Trésorerie).

Après avoir examiné article par article les dépenses et recettes de l'exercice 2021 de la commune, le Conseil Municipal, en l'absence de M. le Maire, sous la présidence de M. René STROHM, adopte sans observations le compte administratif présenté ainsi que le compte de gestion dressé par le Receveur Municipal.

BUDGET GENERAL de la COMMUNE 2021 :

sect°	dép.réalis.	recet.réalis	RESULTAT	result.N-1	Solde
FONCT.	194 995.47	224 303.26	29 307.79	35 010.30	64 318.09
INVEST.	134 059.97	98 430.40	- 35 629.57	60 914.94	25 285.37

Affectation des résultats et Budget Primitif 2021 de la commune

- ➤ Le conseil municipal statuant sur l'affectation de résultat de fonctionnement de l'exercice 2021,
 - Décide d'affecter à l'investissement : 45 000.00 € en R/I à l'article 1068 du B.P. 2022
 - Décide d'affecter : 25 285.37 € en R/I ligne 001 du B.P. 2022.
 - Décide d'affecter le solde excédentaire : 19 318.09 € en R/F ligne 002 du B.P.2022.
- Après présentation par M. le Maire, article par article du Budget Primitif de l'exercice 2022.

La section de fonctionnement s'équilibre à : 237 168.09 €

La section d'investissement s'équilibre à : 113 185.37 € (RAR COMPRIS)

Ce budget est approuvé à dix voix pour et une abstention.

Vote des taux d'imposition 2022

Le conseil municipal décide de varier les taux d'imposition en 2022 en les portant à

TFPB: 21.72 % TFPNB: 42.15 %

Ce qui correspond à une augmentation de 3 %;

Monsieur le Maire précise que les taux communaux restent en dessous de la moyenne nationale pour un village de moins de 500 habitants.

Vote des subventions 2022

	Compte :	REALIS. 2021	PROPOSIT° 2022
COOP.SCOLAIRE	Pinter H	300.00	300,00
total Article :	<u>657361</u>	300,00	300,00
Associat° Moulin du Birlot - Brehat		50,00	50,00
Mémorial Alsace Lorraine		0	(2x50) 100,00
Le Souvenir Français		50.00	50.00
A.C.L. Itterswiller	I EXCEPT	500.00	
Divers			1 800.00
Total article :	6574	600.00	2 000.00

SIVU: Projet de modification des statuts

Madame Brigitte MARCHAL, présidente du SIVU, propose de modifier les statuts. Il y aurait lieu de revoir la répartition des charges de fonctionnement du regroupement scolaire.

Le Conseil Municipal à l'unanimité s'est prononcé, au vu des statuts actuels, sur le principe de la modification des statuts pour une meilleure répartition des charges de fonctionnement du groupe scolaire de Bernardvillé, Itterswiller et Reichsfeld.

PLUI: Demande de transformation de la Zone 2AU en 1AU Route d'Epfig

Monsieur le Maire propose d'entamer une procédure de modification du PLUi portant sur la transformation de la zone IIAU en IAU située Route d'Epfig en raison d'un projet global d'aménagement de sécurité et de mutualisation des coûts.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Approuve la proposition de modification de la zone IIAU en IAU, route d'Epfig,

Autorise le maire à entamer les démarches relatives à cette modification.

Modalités d'octroi de cadeaux au personnel pour départ d'un agent

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Considérant la nécessité d'adopter une délibération pour l'octroi d'un cadeau réalisé par la commune ;

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la commune, afin de pouvoir offrir des cadeaux au personnel communal, doit prendre une délibération décidant de l'octroi de cadeaux aux agents. L'idée est de pouvoir remercier les agents partant à la retraite pour les services rendus à la commune.

Monsieur le Maire propose que le cadeau (matériel ou sous forme de bons d'achats, chèques cadeaux) soit d'une valeur maximum de 500,00 €

La dépense est inscrite au budget au compte 6232 - Fêtes et cérémonies.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité,

Autorise l'octroi d'un cadeau (matériel ou sous forme de bons d'achats, chèques cadeaux) pour les agents partant à la retraite.

Fixe le montant maximum de ce cadeau à 450,00 €

Dit que les dépenses seront inscrites au budget sur le compte 623